



Aureille

INFOS

N°87 OCTOBRE 2023
Bulletin d'information municipale

FÊTE VOTIVE 2023

Un cru exceptionnel !

Une fois encore, le succès de notre fête votive a été total. Une météo favorable, des animations à foison et un public toujours plus nombreux ont contribué à faire de ces festivités un cru 2023 exceptionnel.

Un grand merci aux associations et à leurs bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse, tant dans la préparation que lors du déroulement de cette fête.

Merci également aux membres de la commission culture qui se sont démenés pour vous offrir un programme varié et attrayant.

Mention spéciale au personnel municipal qui a mis tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de ces festivités.

Cela étant dit, ce succès et la fréquentation toujours plus grandissante de certaines animations, amènent la commune à se questionner sur la mise en place de certaines règles de sécurité et d'aménagements visant à rendre la fête encore plus belle et plus sereine pour les participants.



De gauche à droite : Stéphanie JOSEPH (Adjointe à l'Education), Lionel ESCOFFIER (Maire), Bleuenn SIMON, Aline CANTAT, Elsa WADEL (InSite), Jean-Michel PERTUIT (1^{er} Adjoint, référent services civiques)

BIENVENUE À ALINE ET BLEUENN

C'est le vendredi 29 septembre qu'a eu lieu le lancement officiel des missions de services civiques ponctué par la signature de la convention tripartite entre la municipalité, l'association InSite assurant le recrutement et l'accompagnement de services civiques sur le territoire national, et nos jeunes recrues.

La commune est heureuse d'initier et de participer à cette nouvelle aventure, à cette troisième session de services civiques sur la commune qui se déroulera du 2 octobre 2023 au 31 mars 2024.

C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons Bleuenn, originaire du pays nantais, et Aline qui nous vient de Saint-Etienne. Les premiers contacts sont excellents. Elles sont motivées, dynamiques et ont déjà séduit toutes les personnes qui ont eu la joie de les rencontrer. Les missions qui leur ont été confiées sont :

- > Animations aux jardins partagés avec le foyer des anciens, les enfants de l'école élémentaire et du périscolaire,
- > Création d'un nouveau sentier de randonnée pédestre autour de l'eau et de la biodiversité,
- > Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes,
- > Edition de la brochure-programme culturelle 2024,
- > Création d'un refuge LPO à l'ancienne gare et aux jardins partagés.

Nous souhaitons à Aline et Bleuenn la bienvenue dans notre village. Que ces beaux projets vous apportent avant tout une magnifique expérience à vivre et un bel épanouissement personnel.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2023

> Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL) : Travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1)

La municipalité a souhaité entreprendre la rénovation de la voirie du centre ancien du village.

À cet effet et en concertation étroite avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), gestionnaire des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le SMED 13, gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de télécommunication, la commune a envisagé un programme de travaux étalés sur plusieurs années regroupant l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité impliquant également la mise en souterrain des lignes de télécommunications existantes, la rénovation des installations souterraines ainsi que l'aménagement et la requalification des espaces publics (création d'espaces végétalisés, aménagement de places publiques.)

Afin d'optimiser la gestion de ce projet (travaux de voirie et des réseaux d'eaux pour la Place du Château, la Place du Lavoir, les rues du Château, de la Poste, de la Mairie, du Castellans, du Four, du Lavoir, de la Fontaine, de la Savoie et du Moulin), il est apparu nécessaire de constituer une co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et la commune, la CCVBA transférant sa maîtrise d'ouvrage à la commune. Le projet prévoit également une concertation forte avec le SMED 13, maître d'ouvrage des opérations de mise en souterrain des réseaux d'énergies.

La commune propose une réalisation par phase afin de répartir les dépenses sur plusieurs années.

L'année 2023 sera consacrée à la phase 1 et concernera la rue de la Poste, la rue du Château et la Place du Château, la rue du Castellans et la rue de la Savoie (cette dernière faisant l'objet d'un second dossier de demande de subvention auprès du Département 13 sur le dispositif des Travaux de Proximité.)

Le coût total des dépenses pour cette première phase s'élève à 534 056,50 € HT (hors coûts des travaux de la rue de la Savoie) soit 640 867,80 € TTC incluant les frais d'études et les frais de missions SPS.

Il convient de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une aide financière à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux. Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60%320 434,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 40%213 623,00 €HT

> Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité : Travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1) - Rue de la Savoie

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1), un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL) mais cela ne permet pas de boucler le financement de l'ensemble du projet. Aussi, d'un commun accord avec le Département 13, et compte tenu des contraintes réglementaires en matière de demandes de subvention, il est nécessaire de constituer un second dossier pour les travaux de la rue de la Savoie. Le coût total des dépenses pour cette rue s'élève à 75 075,00 € HT (90 090,00 € TTC.)

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une aide financière à hauteur de 70 % du montant HT de la dépense. Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70%52 553,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 30% 22 522,00 €HT

> Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des études sur la « réhabilitation, extension, et mise aux normes de la Mairie »

Les travaux de rénovation-construction sont très importants, en particulier concernant les surfaces permettant d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Ils viseront également à diminuer significativement la consommation énergétique du bâtiment. Ils auront pour vocation : la redistribution de l'espace en agrandissant la surface de plancher, la création d'une salle de plain-pied pour la célébration des mariages, la création d'un véritable point d'Information touristique, la création d'une salle à l'étage pour les conseils municipaux, l'intégration d'un local sécurisé dédié aux équipements informatiques et de

vidéosurveillance, la réalisation d'un accès avec élévateur pour l'accueil des PMR, la réalisation de l'ensemble de l'isolation du bâtiment (remplacement de menuiseries, pose de volets, fenêtres à double vitrage...), la mise aux normes des installations électriques et de plomberie. Le coût global des études a été évalué à 70 000 € HT soit 84 000,00 € TTC.

Il convient à présent de solliciter l'Etat pour une aide financière au titre de la DETR (Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux). Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60%42 000,00 €HT
Etat DETR aide sollicitée au taux de 20% 14 000,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 20% 14 000,00 €HT

> Subvention exceptionnelle allouée à l'association « Les Pitchouns »

A la lecture du budget prévisionnel du centre de loisirs sans hébergement pour l'année 2023 présenté par la Présidente de l'association « Les Pitchouns », il ressort que cette dernière rencontre des difficultés financières structurelles importantes qui pourraient conduire à l'arrêt des activités de périscolaire et de centre aéré déployées sur la commune. Ce dossier a été abordé en Commission des Finances du 30 mars 2023. Lors de cette commission, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser la situation financière de l'association et de tenter d'apporter des solutions pour garantir le maintien de ces activités. Le rapport du groupe de travail a été présenté lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023. Il préconise une aide financière immédiate de 6000€ (six mille euros) afin de permettre à l'association de maintenir son activité pour l'année en cours.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2023

> Subvention exceptionnelle allouée à l'association « Les Pitchouns » :

Afin de permettre à l'association de maintenir son activité pour l'année en cours, le Conseil Municipal valide la proposition du groupe de travail qui préconise une aide financière supplémentaire de 7000€ (sept mille euros).

> Subvention exceptionnelle allouée au Comité Communal des Feux de Forêts :

A la demande du CCFE, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ (cinq cents euros) à ladite association pour l'acquisition de matériel de communication radio.

> Revalorisation du prix du ticket de cantine

> Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet

> Indemnisation de dommages causés aux biens communaux
> Réalisation d'un prêt moyen terme amortissable d'un montant de 500 000,00 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence pour le financement des travaux d'aménagement du centre ancien :

Le programme d'investissement de l'année 2023 a fait ressortir un besoin de financement, notamment pour le projet relatif aux travaux d'aménagement du centre ancien. La capacité d'autofinancement de la commune étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000,00€ nécessaire à l'équilibre des opérations, Cet emprunt avait fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2023. La durée de l'amortissement est de 15 ans au taux fixe de 4,23%.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2023

> Décision Modificative N°1

> Régularisation des amortissements des subventions reçues

> Convention de principe avec l'Etablissement Public Foncier PACA :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de principe avec l'Etablissement Public Foncier PACA. L'EPF PACA est un outil au service de l'Etat et des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

De par son positionnement territorial, la commune subit une pression foncière de plus en plus importante qui tend à exclure progressivement ses propres habitants aux revenus moyens en raison du prix à l'acquisition, notamment les jeunes aureillois.

Pour pallier à sa démographie décroissante et le départ des jeunes ménages, la commune souhaite assurer le maintien de sa population par une politique de production de logements volontariste, adaptée et diversifiée. Les opérations d'acquisitions

foncières sont techniques, longues, nécessitent la mobilisation de fonds importants.

L'EPF PACA de par son expertise, sa connaissance du portage des opérations immobilières, son statut et sa couverture financière est un partenaire privilégié des collectivités territoriales et peut apporter son aide aux projets d'acquisitions et de stratégies foncières et immobilières de la commune.

> Droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux

> Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie :

Par délibération n° 2023.45 du 26 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé dans son ensemble, le projet de « réhabilitation, extension et mise aux normes de la Mairie » ainsi que la sollicitation de l'Etat pour une aide financière sur la première phase de ce projet au long cours qui est la phase « études ». Aujourd'hui, il convient de solliciter les services de l'Etat pour une aide financière sur les travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

L'ensemble des travaux nécessaires a été défini comme suit : isolation des murs par l'intérieur, remplacement des fenêtres (bois), modernisation de l'éclairage (basse consommation), mise en place d'une pompe à chaleur air/air, mise en place d'une programmation, mise en place d'une VMC hygroréglable. Le devis estimatif s'élève à 144 788,00 € HT soit 173 745,60 € TTC.

Ces travaux ainsi que les matériaux utilisés permettront à la commune de gagner en économie d'énergie et de réduire significativement les émissions de CO2. Le plan de financement sera le suivant :

Etat Fonds Vert aide sollicitée au taux de 80%115 830,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 30%28 958,00 €HT

> Convention de partenariat dans le cadre de l'engagement de la commune dans une dynamique collective à l'échelle du Pays d'Arles de la désimperméabilisation et la végétalisation de cours d'école :

Quatre structures du territoire - le CPIE, le PETR, le PNRA et le CAUE13 - se sont associées pour proposer une démarche collective d'accompagnement des communes dans la désimperméabilisation de leurs cours d'école, et ce de manière la plus exemplaire possible. Le projet s'appuie sur l'expertise de l'équipe porteuse constituée de ces 4 structures engagées. L'objectif de la démarche est d'expérimenter et de consolider un dispositif de concertation participatif et pédagogique sur mesure avec des écoles pilotes volontaires pour faire émerger et promouvoir des projets exemplaires de désimperméabilisation des cours d'école.

La commune d'Aureille, souhaitant améliorer le cadre de vie de ses élèves de l'école maternelle, a dès le départ, indiqué au PETR son intérêt pour la démarche. A travers cette convention, la commune s'engage notamment à :

Viser l'exemplarité pour la désimperméabilisation de sa cour d'école, avec notamment une végétalisation de 50% minimum des surfaces à partir de plantes adaptées au territoire, une déconnexion des eaux pluviales et l'intégration dans la conception d'actions favorables à la biodiversité (par exemple nichoirs, refuge LPO, plantes mellifères, végétaux locaux...).

Participer financièrement aux phases portées par le PETR (hors travaux) à hauteur de 10 %, soit entre 1500 et 2500€.

Intégrer dans sa demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau la réalisation d'un suivi post travaux par le CPIE, prévu pour évaluer les modalités d'appropriation de la cour, observer l'évolution des usages et organiser des ateliers de plantation et de sensibilisation au cycle de l'eau.

> Renouvellement du serveur informatique de la Mairie - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

> Convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental - Dispositif « Provence en Scène » 2023/2024

> Création d'un emploi pour besoins occasionnels - Période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024

> Désignation d'un Référent Déontologue pour les élus locaux et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 13

> Subvention exceptionnelle à l'association « Flour e Poutagié » :

En raison de la construction d'une serre, le Trésor Public demande à l'association Flour e Poutagié de s'acquitter de la somme de 1 241 euros, correspondant à la taxe d'aménagement. Après analyse du bilan financier de l'association, et compte tenu du fait que cette serre est implantée sur un terrain communal, il est proposé au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le paiement de cette taxe. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

RÉHABILITATION DU CENTRE ANCIEN (PHASE 1)

La phase 1 du projet de rénovation des rues du centre ancien entame la dernière ligne droite.

Débutés le 27 février dernier, les travaux de remplacement des réseaux d'eau potable, des eaux usées, ainsi que l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication vont bon train et les premières zones sont en cours de finition.

Ainsi, la Rue du Castellat et la Rue de la Poste seront les premières terminées. Les enrobés de la voirie ont été mis en œuvre, et le béton constituant les abords doit être bouchardé afin de lui donner l'apparence de la pierre naturelle. Le bouchardage est la technique consistant à attaquer la surface du béton durci avec un marteau spécial, la « boucharde », dont la surface de frappe est hérissée de dents pyramidales. Les reliefs en forme de « pointes de diamant », en frappant la surface, font éclater le mortier du béton et fracturent légèrement les granulats. Cette technique permet, par un choix judicieux des granulats et par une formulation adéquate, d'obtenir des aspects de surface imitant les pierres naturelles. Le bouchardage met particulièrement bien en valeur cet aspect de roche éclatée. En

outre, la pâte du béton a été teintée afin de le rendre le plus naturel possible.

La Place du Château va se vêtir de pavés et sera plantée d'arbres. Cela permettra de faire de cet endroit un lieu de repos et de rencontre au pied du Castellat.

La Rue du Château, pour sa partie rejoignant l'Avenue Mistral en face du Bar Soler, sera le dernier tronçon de cette 1ère phase des travaux de réhabilitation du centre ancien.

Enfin, les différentes zones d'espaces verts vont pouvoir être plantées. Le verdissement est une volonté forte de la municipalité. Une nouvelle jardinière a été créée derrière La Poste. Il en sera de même en haut de la Rue de la Savoie, à l'emplacement des anciens conteneurs collectifs de déchets. D'autres espaces verts, Rue de la Poste ou Rue de la Savoie ont pu être conservés.

La touche finale de ce chantier sera la dépose des câbles électriques et de télécommunication. Riverains, habitants et personnes de passage pourront alors profiter pleinement de ces nouvelles perspectives, mettant en valeur le patrimoine bâti.

Aureille **INFOS**

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU

Le bout du tunnel...

Avec le soutien de CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) et le PNRA (Parc Naturel Régional des Alpilles), la Municipalité a réussi à débloquent le dossier de réhabilitation de l'ancien château d'eau qui, en raison de lourdes contraintes techniques, avait bien du mal à aboutir.

Mais au final, ce temps « perdu » aura été salvateur. Mieux que ça, il aura permis de déboucher sur une solution plus que satisfaisante.

En effet, le PNRA a lancé en 2023 un appel à candidatures lié à l'étude de préfiguration et d'installation de 3 belvédères paysagers écotouristiques dans les Alpilles.

7 sites potentiels sur 7 communes différentes, dont Aureille, ont été recensés. Pour

étayer son dossier auprès du Parc, la commune a fait appel au CAUE.

3 bonnes nouvelles sont depuis venues alimenter le dossier :

1) La réhabilitation de l'ancien château d'eau en belvédère paysager a été retenue par le Parc. A noter que la mise en sécurité de l'accès à ce belvédère fera également partie de cet aménagement,

2) Les études et aménagement de ces 3 belvédères seront « étalés » chronologiquement sur 3 ans, soit 1 site par an. Le projet de la commune sera inscrit comme aménagement N°1,

3) Les travaux d'aménagement feront l'objet d'un dossier de subvention porté par le PNRA auprès de la Région pour un financement attendu à hauteur de 80%.



Aureille **INFOS**

UN APPEL À LA PARTICIPATION DES JEUNES

Pour encourager les jeunes à s'impliquer activement dans la vie locale, la Municipalité annonce la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, une opportunité pour les élèves du CM1 à la 3ème de contribuer au développement de la vie locale.

Comment participer ?

Pour tous les jeunes enthousiastes désireux de rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes, voici comment vous pouvez vous impliquer :

- Candidatures ouvertes jusqu'au 12 Novembre : Les jeunes du CM1 à la 3ème sont invités à déposer leur

candidature en mairie avant le 12 novembre.

- Permanences d'Information : Aline et Bleuenn, nos deux services civiques dévoués, seront disponibles pour répondre à toutes vos questions et vous guider dans le processus de candidature. Elles tiendront des permanences tous les mercredis après-midi de 14h à 16h à compter du 25 octobre. N'hésitez pas à venir les rencontrer à la mairie pour en savoir plus.

Les élections se dérouleront le samedi 25 novembre à la Bergerie.

Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante et faites entendre votre voix !



Coup de coeur

NOS APICULTEURS DISTINGUÉS

Fanny et Eric RONNÉ, nos apiculteurs aureillois, ne ménagent pas leurs efforts pour vous proposer du miel de qualité et des produits dérivés et ce, depuis de nombreuses années maintenant.

Leur travail et leur engagement viennent d'être récompensés par l'attribution de la part du Parc Naturel Régional des Alpilles, de la marque « Valeurs Parc ».

Cette marque collective est attribuée dans le cadre d'un engagement volontaire et mutuel entre les parcs et les entreprises. Elle symbolise un attachement au territoire, avec une forte dimension humaine et sociale, et récompense les entreprises qui participent ainsi à la préservation et à la valorisation des patrimoines.

Fanny et Eric sont les cinquièmes labellisés « Valeur Parc » sur la commune, parmi les 53 que compte à ce jour le territoire des Alpilles.



Les Chiffres

148

C'est le nombre total d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2023-2024; la répartition se faisant de la façon suivante :

> Ecole maternelle :
48 enfants (57 en 2022/2023)

> Ecole élémentaire :
100 enfants (119 en 2022/2023)

Pour information, les effectifs des 5 dernières années étaient de :
155 (2018-2019) - 160 (2019-2020)
173 (2020-2021) - 166 (2021-2022)
176 (2022-2023)

21

C'est le nombre d'associations qui ont participé le dimanche 3 septembre au Forum des Associations sur l'Avenue Mistral, fermée pour l'occasion. Un bel évènement désormais ancré dans le programme culturel de la commune et qui permet de réunir et de faire découvrir aux nouveaux arrivants le tissu associatif du village.

Un beau moment d'échange et de partage.

1,40

C'est en mètre la taille minimale exigée pour l'utilisation des agrès du parc de fitness en plein air. De plus, il est rappelé que cette activité est interdite aux personnes de moins de 14 ans.

Force est de constater que cet espace fitness rencontre un gros succès et la commune ne peut que s'en féliciter. Toutefois, elle déplore depuis la mise en disposition du parc en 2022 plusieurs accidents nécessitant l'intervention des pompiers, notamment sur des enfants ne répondant pas à ces critères.

La Municipalité souligne que cet espace est à vocation sportive et non assimilable à une aire de jeux. Pour cela, elle appelle les parents à la plus grande vigilance.



17

C'est le nombre de randonneurs qui ont fait étape à l'ancienne gare pendant les quelques semaines de mise à disposition du bâtiment comme gîte d'étape « GR69 La Routo ». Un chiffre prometteur et encourageant pour la prochaine session 2024 (du 1er avril au 30 septembre).

Depuis le 1er octobre, l'ancienne gare est occupée dorénavant par nos jeunes services civiques Aline et Bleuenn et ce, jusqu'au 31 mars 2024.



ENTRAIDE SOLIDARITÉ 13

Hommage à Anita

Anita nous a quittés subitement le 13 août, nous laissant toutes et tous totalement dévastés. Depuis de nombreuses années, elle participait ardemment à l'organisation des activités de notre club, dont elle était la vice-présidente, après avoir assuré la fonction de trésorière.

Que ce soit au Récati ou dans notre village, elle était une figure emblématique avec un accent magnifique et des expressions impayables.

Au club, elle était notre animatrice, notre boute-en-train qui aimait raconter des blagues et qui avait toujours un mot pour rire. Il n'y a pas une sortie ou un voyage sans une anecdote la concer-

nant.

Avec Anita, les parties de cartes étaient obligatoirement animées car elle ne pouvait s'empêcher de s'emporter.

On se souvient tous de notre troupe « Les Castellounes » dont elle était la vedette, imitant entre autres Edith Piaf ou Luis Mariano avec beaucoup de cœur et de talent. Quelles parties de rigolade nous avons eu toutes les quatre pendant les répétitions et comme nous étions heureuses de préparer nos spectacles.

Chère Anita, tu resteras dans nos cœurs à tout jamais, et chaque lundi et jeudi, tu seras avec nous en pensée.

Ton absence sera lourde à porter et tes amis du Récati ne t'oublieront pas.

Aureille **INFOS**

JOURNÉE INTER-VILLAGES « SENTEZ-VOUS SPORT »

L'ensemble des villages ayant bénéficié du programme Sport-Santé Mobil'Forme ont été invités par le Comité Régional du Sport en Milieu Rural à une journée inter-villages à Charleval le samedi 30 septembre 2023.

Les participants ont testé des pratiques sportives innovantes telles que le Rush Ball et le Disc Golf dans un cadre magnifique, au milieu de la forêt de Charleval et sous un beau soleil d'automne.

S'en est suivi un buffet et une démonstration de danse Hip Hop.

Une journée bien remplie, jalonnée de belles rencontres avec les villages voisins.

Nos Aureillois présents ont été unanimes : « La journée était parfaite ! ».

Tous se disent prêts à recommencer...



Aureille **INFOS**

« DESSINE-MOI NOËL »

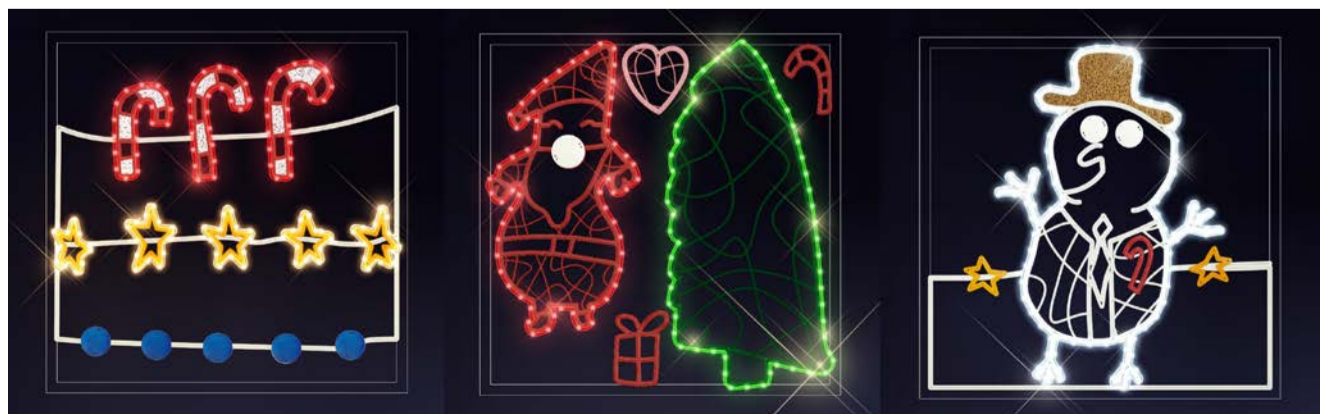
Cette année, la ville a décidé d'ajouter une touche d'originalité à ces célébrations en organisant le tout premier concours de dessin « Dessine-moi Noël », en collaboration avec Blachère Illuminations, une entreprise renommée pour ses créations lumineuses.

Aureille peut se targuer d'être la première commune en France à avoir participé à ce concours de dessin unique en son genre. La municipalité a donc décidé de faire appel à l'imagination de leurs plus jeunes citoyens pour créer des décors lumineux inédits.

Le concours s'est déroulé pendant le temps de cantine de l'école de la commune, ce qui a permis à de nombreux enfants de participer activement. Les élèves ont été encouragés à laisser libre cours à leur imagination, à exprimer leur vision personnelle de la magie de cette période de l'année.

Les trois dessins sélectionnés par l'équipe de graphistes de Blachère ont été transformés en décors lumineux spectaculaires qui orneront les murs d'Aureille pendant les fêtes de Noël.

Merci à tous les enfants pour leur participation !



CARRETO RAMADO DI CIGALOUN D'AUREIO

« C'est en tant que prieurs 2006 que Jeanine et Jean ont été heureux de vivre une belle journée. A la fois très honorés et très fiers de cette charge qui leur avait été confiée et qui, pour eux, était synonyme d'adoption par la Provence et ses habitants. Cela faisait 5 ans que l'association avait repris le flambeau et voulu perpétuer à nouveau cette tradition de la charrette de la St Roch.

Pour ce 5^{ème} anniversaire, ils avaient souhaité commencer la journée, avant le défilé de celle-ci dans les rues du village, par un office pour fêter St Roch et réaffirmer les paroles du chant : *Prouvençau e catouli*. ».

C'est ainsi que les mots de Jean résonnèrent dans l'église.

Que serait notre fête traditionnelle sans eux, ce couple chaleureux qui œuvre depuis tant d'années au cœur de notre village : leur engagement, leur dévouement et leur présence auprès des familles, pour chaque moment de nos vies, font que, même dans les moments douloureux, ils savent nous reconforter.

Nous tenions à les remercier ainsi que tous les bénévoles qui les entourent.

Cette année encore, ils étaient là pour faire de cette journée un moment d'union et d'émotion.

Animée par les chœurs de Saint-Martin et les Festijaires de Beaucaire, le père Kolida Noël venu du Bénin pour remplacer le père Michel, curé de la paroisse,



accompagné du père Jérémie Bouvier, curé de Mari-gnane, ont célébré une messe fraternelle.

Nous remercions aussi Frédérique Capdeville, trésorière de l'association, qui a créé la 2^{ème} statue de St-Roch et Régis Morardet pour son magnifique tableau tissé que vous pourrez admirer dans l'église au pied de St-Roch.

L'année 2023 touche presque à sa fin et déjà les noms des prochains prieurs se chuchotent.

Sachez que, si nous vous avons élus, c'est un honneur car vous représentez à nos yeux l'héritage des traditions provençales. de juin, mais nous savons déjà que les participants souhaitent continuer les cours, même si ceux-ci deviennent payants. La Municipalité réfléchit à la meilleure façon de procéder pour perpétuer cette activité.

Nous vous tiendrons informés de la suite.

Aureille INFOS



LES PITCHOUNS

L'association « Les Pitchouns » a accueilli une cinquantaine d'enfants, chaque semaine du mois de juillet 2023. Au programme, accrobranches, bowling, karting à pédales, jeux d'eau, structures gonflables, parcours d'obstacles, camping, veillée...

Tous s'en sont donnés à cœur joie et chacun gardera en mémoire de bons souvenirs partagés avec les copains !!!!!

Les Pitchouns, c'est aussi le périscolaire du matin et du soir, le centre de loisirs du mercredi et le centre de loisirs des petites vacances (chaque première semaine).

Pour tout renseignement vous pouvez contacter : Aurélie au 06 98 88 06 06.

AGEA

Le Sport : un rôle majeur en faveur de la santé !

Aujourd'hui, il a été démontré qu'une activité physique et sportive pouvait retarder significativement les phénomènes liés à la sénescence et faire gagner de nombreuses années en bonne santé. Les objectifs sont la lutte contre la sédentarité, l'augmentation de l'activité physique régulière, la pratique d'une activité sportive structurée et l'intégration sociale.

Nous offrons donc la diversité et l'assurance d'une pratique adaptée tant à la condition physique qu'à la motivation des pratiquants.

Nous vous rappelons que nos professeurs sont diplômés, jeunes et dynamiques. Elles sont régulièrement formées aux nouvelles pratiques.

Pour 145 euros par an, assurance comprise, nous vous proposons 3 cours par semaine à la salle polyvalente.

Pour 110 euros par an, assurance comprise, 1 cours par semaine.

> Lundi : de 8h45 à 9h45 (salle de la Grand-Terre)

STRETCHING-PILATES

> Jeudi: de 18h45 à 19h45 (salle de la Grand-Terre)

STEP, ABDO-FESSIERS, TRAVAIL MUSCULAIRE.

> Vendredi : de 18h45 à 19h45 (salle de la Bergerie)

STRETCHING POSTURAL

Aureille INFOS

AU FIL DE L'ART NATURE

L'association *Au Fil de l'Art Nature* recycle du bois flotté pour en faire des articles de décorations (miroirs, portemanteaux, pots de fleurs, etc.). L'association est présente dans certaines manifestations locales, mais organise également des événements au sein de la commune d'Aureille et notamment des « marchés des créateurs » pour mettre en valeur les artisans et créateurs locaux et régionaux.

Le Bureau



Aureille INFOS

LES POTES RIENT



L'association « *Les Potes Rient* » ne pourra pas accueillir de nouveaux adhérents cette année. Nous sommes limités par la capacité de notre four. Nous pourrions, par contre, comme les années précédentes, vous recevoir, petits et grands, pour des minis stages. Nous vous avertirons par les réseaux sociaux.. Le Bureau.

Atlas de la biodiversité communale des Alpilles Aureille

Quelques espèces repérées dans notre commune

Aigle de Bonelli *Aquila fasciata*

Ce rapace se reproduit exclusivement dans les régions méditerranéennes. En France, le bastion de l'espèce se situe dans les Bouches-du-Rhône qui accueillent la moitié des couples français. L'Aigle de Bonelli se cantonne aux collines où il trouve des falaises pour construire son nid. Il s'agit de l'une des espèces d'oiseaux les plus menacées de France. Un plan national d'actions (PNA), piloté par le CEN PACA, permet de suivre l'évolution des effectifs en Basse Provence.



© Emeline PUJOLAS

Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Les populations du pourtour méditerranéen sont sédentaires et les effectifs régionaux se concentrent en basse Provence, essentiellement en Crau (sèche et humide). Cette espèce steppique affectionne les milieux herbacés à végétation basse et peu dense. En hiver, la Crau accueille jusqu'à 2 000 oiseaux provenant des populations de Provence et du Gard.

Le saviez-vous ?

L'outarde canepetière est surtout reconnaissable par son chant unique assimilable à une flatulence, ce qui explique son nom. Son cri bref et sec lancé à intervalle régulier permet de détecter les individus lors des parades nuptiales au printemps.



© Aurélien AUDEVARD

Psammodrome d'Edwards *Psammodromus edwardsianus*

Plus petit lézard de France continentale, il se déplace avec une extrême rapidité quand il doit échapper à de potentiels prédateurs. On le retrouve dans les massifs calcaires méditerranéens où il apprécie particulièrement une alternance entre garrigue ouverte et arbustive. Le massif des Alpilles est connu pour abriter des morphes concolores (de couleur uniforme).



© Nicolas FUENTO

Rainette méridionale *Hyla meridionalis*

De petite taille, c'est une espèce arboricole aux doigts munis de ventouses. En France, elle est uniquement présente dans le sud, particulièrement abondante sur les plaines littorales du pourtour méditerranéen. Elle reste commune et non menacée sur une grande partie de son aire de répartition.



© Rainette méridionale

Nombre d'espèces selon l'état des connaissances

	Amphibiens*	Odonates**	Oiseaux	Papillons de jour	Reptiles	Total
Connues ¹	3	24	175	49	9	260
Nouvelles ²	0	4	2	13	1	20
Redécouvertes ³	0	6	2	1	0	9

1. Source : Atlas départemental de la biodiversité, 2022. 2. Chiffres issus des actions ABC des Alpilles : inventaires et actions de mobilisation. 3. Dernière mention sur la commune antérieure à 2013. *Grenouilles, crapauds, etc. **libellules, demoiselles.

De 2021 à 2023, Aureille fait partie des premières communes à réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale dans les Alpilles avec Saint-Étienne du Grès, Les Baux-de-Provence, Paradou et Eygalières.

Mieux connaître notre nature pour mieux la protéger et la partager, tels étaient les objectifs du projet mené aux côtés du Parc naturel régional des Alpilles grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du Plan France Relance.

L'équipe s'est constituée autour du Parc, de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - Rhône Pays d'Arles.

Les différents secteurs de la commune ont été prospectés par les spécialistes de la faune au travers des oiseaux, des insectes, des reptiles, batraciens ou mammifères.

Pour aller encore plus loin, la commune a ajouté un inventaire approfondi des pollinisateurs sauvages avec SV Environnement.

La biodiversité étant l'affaire de tous, les amateurs petits ou grands, naturalistes d'un jour ou de toujours, se sont joints à l'aventure. De belles découvertes, un nouveau regard et de nouveaux défis pour Aureille côté Nature !

Aimer la nature, ça se transmet !

De nombreux événements ont rythmé les 2 saisons avec 32 rendez-vous nature sur les 5 communes. À Aureille, on se souviendra notamment des sorties sur les chants d'oiseaux et les papillons, les ateliers familles sur les hérissons et les oiseaux des jardins, les formations sur les oiseaux nocturnes, ou encore les camps de bénévoles naturalistes.

Les enfants ne sont pas en restes. L'école a créé une Aire Terrestre Educative - A.T.E. - sur l'olivette St-Jean au bord du GR. Les CM2 sont devenus des gestionnaires de ce lieu remarquable offrant garrigue, oliviers, blocs calcaires ainsi qu'une source aujourd'hui tarie. Ils y reviennent plusieurs fois par an avec enseignante et animatrice pour des découvertes et des actions concrètes en faveur de la faune et la flore des Alpilles.



Et des coins de nature...

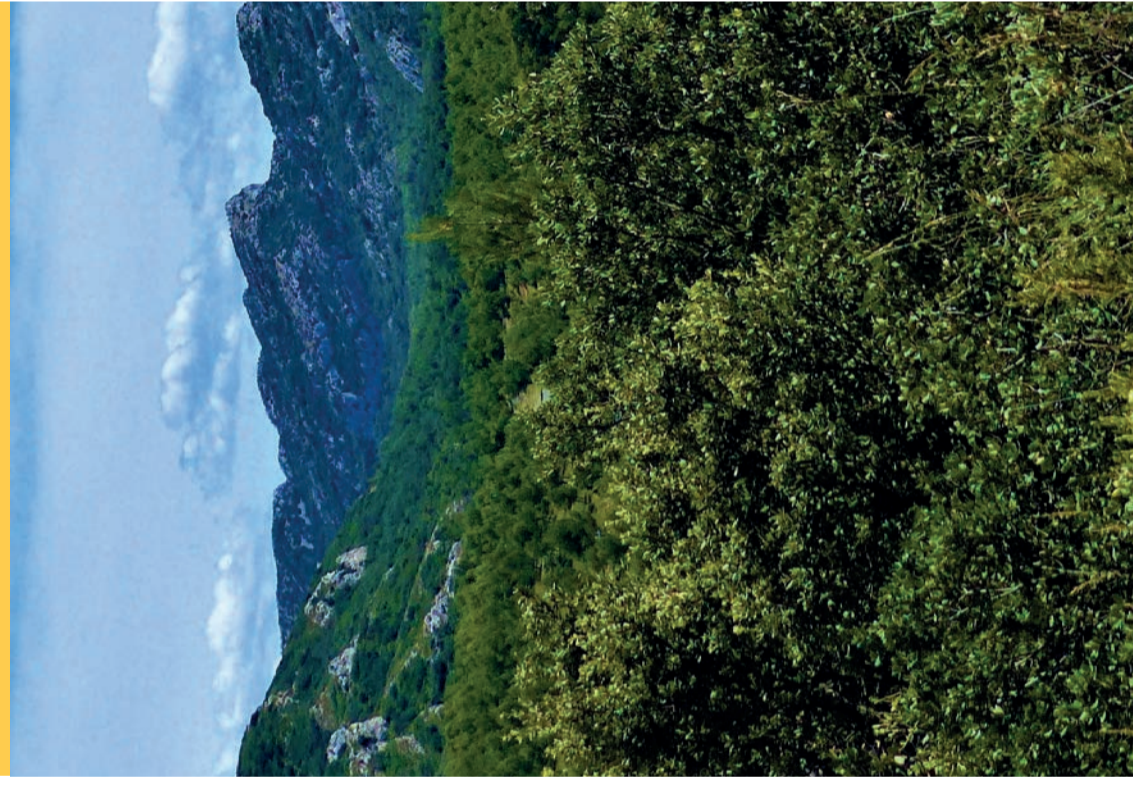
Les Plaines et le Mont Mazette

Déjà bien connue des naturalistes, cette zone de garrigue est très riche en faune. Autour du GR 6, on peut rencontrer une espèce de papillon protégée où sa plante hôte (l'Aristolochie pistoloche) pousse, la Proserpine. Ce site a historiquement accueilli des espèces d'oiseaux à fort enjeu de conservation en France, comme le Traquet oreillard et le Bruant ortolan. Plus au nord, la zone récemment incendiée a permis la réouverture du milieu, ce qui sera favorable aux espèces de garrigue basse comme la Pie-grièche méridionale, le Pipit rousseline ou l'Alouette lulu.

Les Mas de la Tapie et de la Calanque

Les parcelles de fauche au sud de la commune sont très favorables pour les espèces inféodées au milieu agricole comme le Bruant proyer et même l'Outarde canepetière qui utilise ces espaces ouverts pour se reproduire (place de chant et nidification). Les diverses haies bocagères qui entrecourent les parcelles fournissent des abris et de la nourriture pour de nombreuses espèces, et notamment le Rollier d'Europe ou la Pie-grièche à tête rousse.

Paysage des Alpilles © R. SERANGE



© Cassandra DURRET

Magicienne dentelée

Saga pedo

Plus grand insecte d'Europe, c'est un orthoptère rare et protégé en France. On retrouve la magicienne dans des milieux ouverts et ensoleillés, notamment les garrigues de plaine. Elle peut être observée de mai à septembre.



© François GRIMAL

Proserpine

Zerynthia rumina

Inféodée aux garrigues et pelouses sèches du Midi de la France, sa présence est liée à sa plante hôte, l'Aristolochie pistoloche (Aristolochia pistoloche). Les incendies méditerranéens présentent un avantage pour cette espèce en ouvrant les milieux car les aristoloches peuvent ainsi prospérer. C'est un papillon protégé au niveau national.



De nombreuses espèces de papillons sont associées à une « plante-hôte », leur habitat de prédilection pour les œufs, puis les chenilles et parfois les chrysalides. Ils affectionnent particulièrement les plantes sauvages locales alors pour attirer les papillons chez vous, laissez pousser un coin de jardin au naturel.

Ma commune s'engage !

L'ABC a aussi permis d'élaborer et de valider des engagements de la commune en faveur de la biodiversité. Grâce aux ateliers techniques avec le Parc et le CPIE Rhône - Pays d'Arles, les élus et services d'Aureille ont fixé un nouveau cap et des engagements pour le développement durable et la préservation de l'environnement. Par exemple : les élus et les techniciens de la mairie se sont impliqués pour l'enlèvement des espèces invasives sur la colline du château d'Aureille.

La commune s'est engagée dans le programme « Territoire engagé pour la nature » en 2021. Ce label national, délivré par l'Office Français de la Biodiversité, récompense les collectivités territoriales qui s'investissent dans la protection de la nature.

📍 <https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>



Sciences participatives © A. WALKER

A vous de jouer !

Envie d'accueillir la biodiversité chez vous ?

Vous pouvez laisser une bande enherbée non tondue au fond de votre jardin ou encore installer des nichoirs pour les oiseaux ou des gîtes à chauves-souris.

Vous habitez en cœur de village ?

Pas besoin d'un grand espace pour accueillir la biodiversité, vous pouvez par exemple installer sur un balcon des plantations d'herbes aromatiques et sauvages pour les butineurs (abeilles, papillons, etc.).

Toutes ces actions vous permettent de devenir « Refuge LPO » !
Pour en savoir plus : <https://refuges.lpo.fr>.

À votre tour de partir sur les traces de la biodiversité

Devenir observateur ce n'est pas si compliqué avec les applications **Naturalist** et **GeoNature**. Ces outils vous permettent de noter vos observations, de façon simple, directement sur le terrain et de contribuer ainsi à l'amélioration des connaissances.

Toute l'année, participez aux sorties nature

Retrouvez les agendas sur :

- parc-alpilles.fr
- paca.lpo.fr
- accrodenature.fr
- cheminsdelabiodiversite.fr

Devenez bénévoles

Dans le Parc des Alpilles, des associations naturalistes accueillent des bénévoles : LPO PACA, CEN PACA, A Rocha France.

Vos contacts nature en mairie d'Aureille engagés dans l'ABC

Jean Michel Pertuis, Marc Négron, Stéphanie Joseph - Mairie d'Aureille : 04 90 59 92 01.



Aurélien Tym © Marlon FOUCHARD



Unité de l'entité des Alpilles © LPO PACA



Sortie ornithologique © Joanna RAFFIN



■ En Bref ...

➔ UN NOUVEL ÉCLAIRAGE AU STADE

Après les arènes et le court de tennis, c'est au tour du stade d'entraînement de football de se voir doté d'un nouvel éclairage. Cette installation vient ainsi parachever l'équipement des structures communales de plein-air en éclairage LED. Cette intervention, réalisée par l'entreprise GIORGI en charge de l'entretien et du déploiement de l'éclairage public de la commune, était attendue impatiemment car, vous vous en doutez, l'éclairage du stade était le plus

énergivore recensé sur la commune.

En parallèle, la Municipalité continue l'opération 100% LED de l'éclairage public. Un plan de refonte complet a été établi sur 5 ans. Il comprend également la gestion complète et centralisée du parc d'éclairage ainsi que l'implantation sur certaines rues du village de détecteurs de mouvements.

Ainsi, dans le cadre de la phase 2, 73 lanternes et 11 détecteurs vont être implantés courant décembre. La Municipalité travaille



désormais avec l'entreprise GIORGI sur le déploiement de la phase 3 programmée en 2024.

➔ DES « TOTEMS » AUX ENTRÉES DU VILLAGE



Pour limiter la pollution visuelle due à l'implantation de multiples panneaux aux entrées de village, la Municipalité a souhaité regrouper ces derniers sur 3 « totems » placés aux entrées principales du village : Avenue des Alpilles (Pins de Giacoli), Avenue de la Gare et Avenue Saint-Roch.

A l'heure où vous lirez ces lignes, les panneaux devraient être implantés sur ces totems. Vous y verrez les informations et labels suivants : Territoire Engagé pour la Nature, Village Etoilé (2 étoiles), Village Fleuri (1 fleur), Commune Zéro Phyto, Commune placée sous vidéo protection et Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h.

➔ SITE INTERNET

Le site officiel de notre village a été, pour des raisons réglementaires, modifié.

Vous pourrez y retrouver les PV des conseils municipaux, des informations sur le budget municipal, les activités du village à venir, ...

N'hésitez pas à nous remonter vos remarques et vos éventuels besoins.

Accès : <https://aureille13.fr/>

➔ WC AU JARDIN PUBLIC

Annoncées et programmées en début d'année, la Municipalité savait que ces toilettes publiques étaient grandement souhaitées et attendues par les parents et les nounous qui fréquentent le jardin public. Ainsi, la construction de ces WC débutera avant le début des vacances scolaires de la Toussaint. Prévus pour durer 1 mois environ, les travaux seront réalisés par l'entreprise de maçonnerie TORRES Nicolas.

Le chantier sera bien entendu sécurisé et inaccessible aux enfants lors des récréations scolaires et pendant le temps cantine.

➔ VIDÉO PROTECTION

Des travaux de rénovation et de déploiement du parc de caméras de vidéosurveillance ont été confiés à l'entreprise CITEOS en charge de la maintenance des moyens de vidéo protection de la commune. Ces travaux portaient sur :

- Remplacement des 6 caméras tournantes par des ensembles multicapteurs,
- Implantation de caméras VPI-IP à lecture de plaques aux 3 entrées principales du village,
- Implantation d'une caméra au terrain multisport (fitness, skatepark) du complexe sportif Aimé Guillaume,
- Implantation (en cours) d'une caméra sur l'Avenue des Alpilles (carrefour des Estendédous).

Ces travaux portent à 15 le nombre de caméras implantées sur la commune.



SOIRÉE THÉÂTRE

C'est désormais un rendez-vous incontournable de la rentrée culturelle aureilloise; la troupe de théâtre amateur du Théâtre des Calans nous a de nouveau offert une bien belle soirée théâtrale.

Cette « adaptation » du Cid de Corneille à la sauce marseillaise, présentée sur la scène de la salle

de la Grand-Terre, a ravi le nombreux public présent.

Cette soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et chacun a pu échanger avec les 7 comédiens et notre metteur en scène local Philippe ARGUEDAS.



Aureille INFOS

CANTO-LOU

Bal folk provençal à la voix

Avant que n'apparaissent les instruments de musique modernes (accordéon, cuivres), les danses paysannes avaient pour unique support musical le chant, la voix et toujours à l'unisson. Les chanteurs ne manquaient pas alors, et chacun se pressait pour accompagner la danse, avec pour unique rythme celui des sabots frappant le sol. Les Alpilles eurent un chanteur-compositeur très célèbre en la personne du paysan Charlon Rieu, de Paradou (1846-1924). Il écumait les villages, et il y a peu encore son nom était présent à Aureille pour désigner la place de la Fontaine.

Le chœur mixte Canto-lou propose un bal à la voix nourri de la tradition provençale et méridionale. Toutes les chansons sont issues de la tradition, recueillies auprès des anciens, et sont exprimées majoritairement en provençal, quelques fois en français. L'accompagnement instrumental (tambour et guitare), est strictement rythmique, seule la voix tenant le devant de la scène, dans une présence continue. Les mots, poétiques et râpeux, rustiques, rappellent le quotidien

rural, les petits bergers, les sauts de rivière et les rendez-vous au pré. La jeunesse se libère grâce à eux de la pesanteur des familles. Ils convient les filles à franchir les ruisseaux. Les oiseaux s'y ébrouent et les prairies verdoyent. Ils font un univers familier tranquille, parfois cocasse, toujours joyeux.

A travers, polkas, mazurkas, valse, rondeaux, scottishs, cercles circassiens, farandoles,

bourrées... et autres, Canto-lou crée le tapis volant de la danse à la voix. C'est à goûter sans retenue, pour petits et grands. C'est joyeux, tonique, et mélodieux.

On peut danser, mais aussi préférer écouter, car ce sont des chants étonnants, entraînants, et bien structurés.

Le bal sera précédé d'une heure et demi d'initiation aux danses, à partir de 17h30.



RENTRÉE DES CLASSES 2023

Cette année, la rentrée des classes a été marquée par un changement significatif dans le système éducatif de notre commune. En effet, la fermeture d'une classe en maternelle a été annoncée, entraînant le départ de l'enseignante, Mme ROUCHOUSE, et de son aide maternelle, Nathalie PONS. Cette décision est principalement due à une baisse du nombre d'inscriptions dans cette tranche d'âge, reflétant les tendances démographiques actuelles de notre commune.

Mme ROUCHOUSE, une enseignante dévouée et aimée de tous, a dû dire au revoir à ses petits élèves. De même, Nathalie PONS, qui a apporté un soutien inestimable en tant qu'aide maternelle, a également quitté son poste.

Cependant, la nouvelle rassurante de cette rentrée est le maintien des 5 classes au niveau élémentaire.

A l'école maternelle, la composition des classes est la suivante :

- Mme Blandine ARNOUX (petits/moyens) accompagnée par Christine REGINATO.
- Mme PELISSIER Rébecca (moyens/grands) accompagnée par Nadine MAUDUIT.

A l'école élémentaire, nous retrouvons :

- Mme SIRIEIX Laurence (CP)
- Mme PONCE Sandrine (CE1)
- Mme SIMON Christelle (CE2)
- Mme BALDIT Stéphanie (CM1/CM2)
- Mme BRESSIEUX Julie/Mme CONTE Candice (CM1/CM2)



Tribune des Elus de l'opposition

TOUJOURS PRÉSENTS !

Vos trois élus de l'opposition sont toujours présents au service du village, de ses habitants et des associations.

Ainsi, avons-nous pu assister très récemment une association du village qui était en difficulté en obtenant auprès des services de l'Etat une subvention conséquente.

De la même manière, dès notre élection, nous avons alerté le conseil municipal sur les risques de « gestion de fait » pour l'association Vaqui Aureio, dont le conseil d'administration était essentiellement composé d'élus. La décision de mise en sommeil de cette association prise par la majorité municipale nous a donné raison. Mais au départ, nous n'avons pas échappé à quelques sarcasmes sur notre analyse.

Sur la police municipale, nous avons voté contre le principe de l'intervention de la PM d'Eyguières à Aureille pour un coût de 40 000€. Bien entendu, nous n'avons rien contre les policiers du village voisin mais nous avons rappelé qu'il n'y a pas très longtemps, nous avons un garde municipal qui donnait entièrement satisfaction. Certes, l'expérience de police rurale avec un fonctionnaire stagiaire n'avait pas été très concluante. Mais l'avait-on placé dans les meilleures conditions pour établir son autorité ?

Pour nous, soit il y a besoin d'une autorité de police à Aureille et nous embauchons un garde soit nous n'en avons pas besoin, ce qui peut être discuté. Et de toutes manières, le coût pour le budget municipal n'en serait pas très différent.

Et nous pourrions continuer ainsi les exemples qui montrent que nos interventions se font dans un esprit positif au service d'Aureille.

Il est donc bien utile d'avoir dans une assemblée démocratique une opposition qui, tout en gardant ses opinions, contribue de manière apaisée et active au bon fonctionnement de la vie municipale.

Corinne SANCHEZ, Gilles AUTEROCHE, Marie-Thérèse SERGI

Tribune des Elus de la Majorité

Le village en fête

Les festivités qui ont eu lieu depuis le mois de juin sont une réussite de l'avis de tous ceux qui y ont participé. La météo était également de la partie.

Une telle réussite n'est pas un hasard. Elle n'est pas le fruit d'individualités, mais le résultat de l'union de toutes les forces du village soudées pour faire vivre et animer notre village.

L'équipe municipale est à la manœuvre et s'investit tout au long de l'année pour impulser les actions et les programmer, elle l'est aussi lors de chacune des manifestations. Il faut alors des bras, de la disponibilité et beaucoup de bonne volonté. Cette année encore les élus et les agents municipaux ont été nombreux à répondre à l'appel.

Les élus ne sont pas les seuls à s'investir sans ménager leur peine. Nombre d'associations, de bénévoles viennent également prêter main forte de manière toute aussi désintéressée, avec pour seul désir de partager, d'animer, de faire en sorte que chacun puisse trouver un moment de détente, de plaisir, de bonheur. Il faut les remercier pour leur engagement.

Sans citer toutes les soirées réussies, on peut noter que la kermesse des écoles a permis de clôturer de belle manière l'année scolaire où parents et enfants sont venus très nombreux. La soirée des Agapes n'avait jamais connu un tel succès, tant par le nombre des participants que par la qualité des plats proposés par les associations, sans oublier la remarquable prestation de l'orchestre en charge de l'animation de cette soirée. La Color Party et le toro-piscine ont répondu aux attentes de notre jeunesse qui est venue en grand nombre.

On peut simplement constater que l'investissement de tous permet de créer de grands moments de partage et d'union dans le village.

C'est à cela que nous sommes attachés et que nous entendons poursuivre.

➔ RECENSEMENT

4^{ème} période de l'année 2023 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
 - les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
 - les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

➔ PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence en mairie le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

➔ PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h en Mairie : Samedi 4 novembre, Samedi 9 décembre et Samedi 13 janvier.

➔ PERMANENCE BUREAU INFO ENERGIE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ? Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

➔ DOSSIER DE SUBVENTION

Nous rappelons que les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement municipale pour 2024 doivent retirer leur dossier en Mairie début décembre et le retourner au plus tard pour le 31 janvier 2024.

➔ DOMMAGES HABITATION

La Municipalité a été interpellée par des administrés ayant constaté récemment des fissures sur la façade de leur habitation. S'il faut être prudent sur les causes de ces dommages, impossible toutefois de ne pas faire le lien avec le réchauffement climatique et la période de sécheresse que nous traversons. La Municipalité appelle donc les habitants de la commune ayant subi dernièrement ce type de dégradation à se faire connaître et recenser en Mairie.

Etat Civil du 1^{er} mai au 30 septembre 2023

Naissances :

ROUVEYROL Loan.....	16 mai
CALLEJON DE SAROSAS Louna	18 juin
NASTASE Adelina	4 juillet
GUILLARD Ayvin	25 juillet
BERAUD Délia.....	26 août
LOUIS Romain.....	15 septembre

Dacs (*) :

SEGARA Jordan & ROS Mélanie.....	10 juin
CARETTE Sébastien & PUECH Elodie.....	21 juin
BUNTZ Julien & OLYMBIOS Orane	4 août

Mariages (*) :

ARRANZ Jean & FREEMAN Amanda	27 mai
GRANIER Thomas & FRANCES Sara	17 juin
WALTER Philippe & LORNE Armelle	29 juillet
BANCEL Norbert & BROUSSARD Cécile	26 août
CLARISSE Vincent & DELON-VIGUIER Sandra	16 septembre

Décès (*) :

DEVANT Marie-Antoinette épouse PELISSIER (92 ans)	25 juin
PASCUAL CANSAS Anna épouse GARCIA TORRECILLA (80 ans)	13 août
TROUILLET Rémy (63 ans)	26 août
VÉRAN Gérard (83 ans).....	6 septembre

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

AGENDA

SAMEDI 28 OCTOBRE :

Soirée Halloween à la salle de la Grand-Terre organisée par la Jeunesse Aureilloise

DIMANCHE 29 OCTOBRE :

Journée de la Manade Gillet organisée par le Club Taurin Aureillois

DIMANCHE 5 NOVEMBRE :

Rando d'automne organisée par l'association « Les 4 saisons du Vieux Moulin »

SAMEDI 11 NOVEMBRE :

Cérémonie du 11 novembre 1918

DIMANCHE 12 NOVEMBRE :

« Autour de la Choucroute » A emporter ou à manger sur place. Manifestation organisée par l'association de soutien au CCF

JEUDI 16 NOVEMBRE :

Repas des Anciens à la salle de la Grand-Terre organisé par la Municipalité

SAMEDI 18 NOVEMBRE :

Bal Folk Provençal à la salle de la Grand-Terre. Soirée organisée par la Commission Culture

SAM.25 & DIM.26 NOVEMBRE :

Stage de Qi Gong à la salle de la Grand-Terre organisé par l'Amicale Aureilloise des Praticants des Arts Traditionnels Chinois (AAPATC)

LUNDI 27 NOVEMBRE :

Soirée de clôture de la saison boulistique, organisée par la Pétanque Aureilloise à la salle de la Grand-Terre

SAMEDI 2 DÉCEMBRE :

Marché de Noël, Place de l'Eglise, organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Ateliers créatifs de Noël organisés par la municipalité
Chants de Noël à l'église avec la chorale DIVIN'GOSPEL MUSIC proposés par la Commission Culture

MERCREDI 17 JANVIER :

Vœux de la Municipalité à la Grand-Terre

Fête Votive 2023



AUREILLE



Aureille

www.aureille13.fr